



Royaume de Belgique

Intervention de S.E. Monsieur Marc Pecsteen de Buytsverve,
Ambassadeur, Représentant permanent

Au Conseil de sécurité des Nations Unies

Réunion en « formule Arria »

**"Israeli Settlements and Settlers:
Core of the Occupation, Protection Crisis and Obstruction of Peace"**

New York, le 9 mai 2019

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Je tiens également à remercier les deux intervenants pour leurs exposés éclairants.

Je souhaite tout d'abord intervenir sur l'escalade de violence de ce week-end. Nous condamnons fermement les tirs de roquettes vers le territoire israélien et appelons toutes les parties à faire preuve de retenue et à respecter le principe de proportionnalité dans le respect du Droit international humanitaire. Nous exprimons notre solidarité avec les populations touchées par cette recrudescence de la violence. La Belgique réaffirme son soutien aux efforts de médiation entrepris par les Nations unies et l'Égypte. Nous rappelons qu'il n'y aura de paix durable à Gaza que dans le cadre d'une solution globale et négociée, ce qui passe par la levée intégrale du blocus, le retour de l'Autorité palestinienne et la prise en considération des préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité.

Monsieur le Président,

Depuis 1967, environ 250 colonies et avant-postes israéliens ont été établis en Cisjordanie, y inclus à Jérusalem-Est. Cette politique se poursuit à un rythme soutenu. Elle s'accompagne de mesures telles que des déplacements forcés, des expulsions, des restrictions en matière de déplacements et d'accès et des démolitions, y compris de projets financés par la Belgique. Cette politique vise des zones d'importance stratégique pour la constitution d'un Etat palestinien viable et d'un seul tenant, et risque d'affecter le statu quo sur les lieux saints de Jérusalem.

Monsieur le Président,

Je voudrais souligner trois points :

1) Premièrement, la Belgique condamne fermement la politique de colonisation et ses mesures connexes et exige le respect de la résolution 2334. La colonisation est illégale au regard du Droit International et constitue un obstacle à une paix juste et durable. Elle **sape la viabilité d'une solution à deux États, vivant côte à côte, en paix et à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues**. Il n'y a pas d'autre solution qu'une solution négociée, fondée sur la coexistence de deux États, avec la ville de Jérusalem comme future capitale de ces deux États, conformément aux paramètres internationalement agréés. C'est pourquoi toute initiative crédible pour relancer un processus de paix doit s'accompagner de mesures visant à arrêter la colonisation, à renverser la tendance actuelle et à permettre aux Palestiniens d'accéder pleinement et librement à leurs ressources et à leurs droits.

2) Deuxièmement, la politique de colonisation provoque **un accroissement des tensions et des violences** entre les colons israéliens et les Palestiniens.

Nous appelons à une désescalade des tensions et nous condamnons tout recours à la violence, quels qu'en soient les auteurs. Le climat d'impunité doit cesser et les auteurs de violences doivent être poursuivis en justice. Nous appelons les parties à respecter le droit international et rappelons la responsabilité d'Israël, en tant que puissance occupante, d'assurer la protection des Palestiniens dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé.

3) Enfin, l'occupation a **des effets négatifs pour les Palestiniens sur le plan financier, économique et social**. A cet égard nous réitérons notre vive préoccupation à propos de la situation financière de l'Autorité palestinienne. La décision d'Israël de suspendre partiellement le transfert des recettes fiscales dues à l'Autorité palestinienne, suivie par la décision de l'Autorité palestinienne de ne plus accepter le moindre transfert de recettes fiscales, à moins que le transfert ne soit intégral, risque d'avoir des effets délétères tant sur le plan socio-économique que sur le plan sécuritaire.

Les restrictions relatives à la circulation des biens et des personnes imposent des coûts socio-économiques considérables aux Palestiniens. La levée de ces restrictions pourrait contribuer à relancer l'économie palestinienne et à réduire les tensions sociales, même si la fin de l'occupation et le plein accès des Palestiniens à leurs ressources sont seuls susceptibles de poser les bases d'une relance durable de l'économie palestinienne.

Monsieur le Président,

Il est temps, plus que jamais, que les parties reprennent la voie du dialogue et agissent pour bâtir la paix. Nous sommes convaincus qu'il en va de l'intérêt bien compris d'Israël et des Palestiniens.

Dans ce cadre, la Belgique réitère le rôle clé du Conseil de sécurité comme garant de toute solution globale, juste et durable, dans la ligne de ses précédentes résolutions et du plein respect du Droit international. La Belgique continuera à œuvrer dans ce sens, au Conseil de sécurité et conjointement avec nos amis palestiniens et israéliens.

Je vous remercie.